

Critères	Normes nationales	Normes internationales
Santé et sécurité au Travail	• Respect des normes d'hygiène et assurance contre les maladies professionnelles • Intérêt porté à l'individu comme étant une simple recrue, abstraction faite de l'aspect humain de ce dernier.	• Respect minutieux des normes indiquées par l'Organisation Internationales du Travail (secteur primaire et tertiaires) • L'employé est protégé sous tous les angles (prise en compte de la dimension humaine mais aussi de la dimension professionnelles)
Droit et Obligations des travailleurs		